



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination interministérielle

Basse-Terre, le **29 JAN. 2026**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création d'un Hôtel Athlétic Resort sur la commune de Saint-Claude, présentée par la « SAS Athlétic Resort and Spa »

Par arrêté SG/BCI du **29 JAN. 2026**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du lundi 23 février 2026 au vendredi 27 mars 2026 inclus.**

La commissaire enquêtrice est Madame Valérie FRANCOIS-LUBIN. Un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Saint-Claude, siège de l'enquête publique. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice.

Le public pourra formuler ses observations par écrit, et par courriel transmis à la commissaire enquêtrice à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie de Saint-Claude, avant le **27 mars 2026**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Saint-Claude pour être tenues à la disposition du public.

La commissaire enquêtrice recevra les observations du public à la mairie de Saint-Claude, les : **lundi 23 février 2026, mercredi 11 mars 2026, jeudi 19 mars 2026 et vendredi 27 mars 2026, de 9 heures à 12 heures.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie de Saint-Claude, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet,

Thierry DEVIMEUX